

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

Avec la participation des communes de :
Perrusson - Saint Hippolyte



RÈGLEMENT PARTICULIER

2ème RALLYE DU LOCHOIS VHRS

30 & 31 Mai 2026



RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE

2ème RALLYE RÉGIONAL VHRS DU LOCHOIS

Samedi 30 Mai et Dimanche 31 Mai 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements	Dès l'obtention du permis d'organisation
Clôture des engagements	lundi 18 mai 2026 à minuit
Distribution du Road-Book	Samedi 30 Mai 2026 : de 8h00 à 19h00 Salle des fêtes de Perrusson
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 30 Mai 2026 : de 8h30 à 20h00 Limitées à 3 passages
Vérifications des documents	Samedi 30 Mai 2026 de 15h00 à 20h30 Salle des fêtes de Perrusson
Vérifications des voitures	Samedi 30 Mai 2026 – Parking de l'église de Perrusson de 15h15 à 20h45
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 30 Mai 2026 - 15h30 Allée du Château Face au Norauto
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 30 Mai 2026 à 17h00 Salle des fêtes de Perrusson
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ	Samedi 30 Mai 2026 à 22h00 Salle des fêtes, Parking centre E.Leclerc et sur Chronolive.
<u>1^{ère} étape Dimanche 31 Mai</u>	
Départ de la 1 ^{ère} voiture VHRS 8h00	Allée du Château Face au Norauto
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture VHRS 16h37	Allée du Château Face au Norauto
Vérifications finales : Dimanche 31 Mai	Contrôle Technique Auto-Sécurité 41 Rte de Vauzelles – 37600 Loches Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.
Publication des résultats du rallye	Dimanche 31 Mai 2026 30 mn MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Salle des fêtes, Parking centre E.Leclerc et sur Chronolive
Remise des prix	Dimanche 31 Mai 2026 Salle des fêtes de Perrusson

ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 30 et 31 Mai 2026 le 2^{ème} Rallye VHRS.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire

Le 05/03/2026 sous le n° LSAC-VDL 08/2026 et par la FFSA sous le permis d'organisation n°217 en date du 07/03/2026.

Comité d'organisation :

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Ecurie Val de Brenne Compétition.

Secrétariat du rallye : Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 REUGNY 06.40.93.71.61

Permanence du rallye :

Salle des Fêtes de Perrusson

Samedi 30 Mai 2026 de 8h30 à 21h00

Téléphone : 06 08 33 86 27

Dimanche 31 Mai 2026 de 7h30 à 19h00

Organisateur technique :

ÉCURIE VAL DE BRENNÉ COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 Reugny ☎ 06 40 93 71 61

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	M. Giles GUILLIER	15.07	
Membres du Collège :	M. Gérard TREMBLAY	15.04	209337
	M. Luc DEHAN	12.02	6495
Directeur de Course PC VHRS	M. Jean-Luc ROGER	15.07	1030
Responsable Moyennes VHRS :	Mme DESMOULINS Colette	10.06	48038
Technique Responsable Moderne :	M. Pierre-Arnaud TEXIER	15.04	57166
Chargé des relations avec les concurrents	M. Jean-Marc SEGUOIN	15.11	3352

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générale édictées par la FFSA.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le rallye du Lochois VHRS compte pour :

- Le Challenge Rallye Cup 2026
- La Coupe de France des Rallyes 2026 – coefficient 1
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat de l'ASA Perche Val de Loire
- Le Championnat de la Ligue Sport Automobile du Centre Val de Loire

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : le 30 Mai 2026 de 15h00 à 20h30.
Salle des fêtes de Perrusson

Les vérifications techniques qui auront lieu le : le 30 Mai 2026 de 15h15 à 20h45.
Parking de l'église de Perrusson

Les vérifications finales seront effectuées : Contrôle Technique Auto-Sécurité
41 Rte de Vauzelles – 37600 Loches
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- « Laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA, PTH FIA ou FFSA, ou Passeport

Pour toute demande de Titre de Participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à participer à l'épreuve.
En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4P. Un Briefing Obligatoire : organisé par le Directeur de Course le 30 Mai 2026 à 07 h 15 au Parc Fermé de Départ et à cette occasion un Briefing Ecrit sera remis aux équipages contre émargement.

ARTICLE 2p ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3p CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

- 3.1.3P.** Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.
Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyennes choisie, pour
La totalité du rallye : "haute, intermédiaire, basse". Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.
- 3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 2^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS VHRS devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 18 mai 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et du chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

M. FOUQUET Romain
5 Route de Velles – 36200 BOUESSE
Mail : engagementvdbc@gmail.com - Tel : 06.76.34.53.23

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

- 3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (Moderne, Vhc, Vhrs).
- 3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :
- Avec la publicité facultative des organisateurs : 230 € + 12€ pour la géolocalisation
 - Sans la publicité facultative des organisateurs : 460 € + 12€ pour la géolocalisation
 - **+ Chèque de caution de 150€** pour le système de géolocalisation à l'ordre de : ET GÉOCHRONO
 - **Réduction de 30€** pour l'équipage inscrit au Challenge Rallye Cup VHRS 2026
- 3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
- 3.3P.** **ORDRE DE DÉPART**
- 3.3.1P.** Les Vhrs partiront en premier.
1^{ère} étape section 1 : Le Départ sera donné suivant la Liste des Autorisés
L'Ordre de Passage initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye

ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

- 4.1.1P.** **Sont autorisées les catégories suivantes :**
- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
 - Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
 - Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation et 2 gilets sont obligatoires.

Les voitures décapotables ne seront pas admises en moyenne haute. Elles seront acceptées en moyennes intermédiaire ou basse à condition d'être capotées pendant l'intégralité de l'épreuve.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée les parcs d'assistance à l'arrière du magasin BUT, ainsi que la piste de permis moto et sur le côté gauche du Parking du Centre E.Leclerc de Perrusson, **Le parc du Centre E.Leclerc ne sera accessible qu'à partir de 18h15 le Samedi 30 Mai.**

Le stationnement sur le parking du centre E.Leclerc sera INTERDIT dans la journée

En aucun cas les plateaux ne seront admis sur les parcs d'assistance, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 5p IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITES :

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P. Description :

Le rallye du Lochois représente un parcours total de 114,540 kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.570 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 Perrusson – Alain Aubert : 4,550 kms à faire 3 fois.

ES 2-4-6 St Hippolyte : 8,640 kms à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

6.2P. Reconnaisances :

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte à la circulation.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 30 Mai 2026 de 8h30 à 20h00.

Elles sont limitées à 3 passages.

ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.15P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route / Chef de poste : Combinaison orange

7.5P. ZONE DE REGULARITE

La longueur minimum d'une zone de régularité est libre.

Les moyennes des zones de régularité doivent être fixées par l'organisateur, **elles ne peuvent être supérieures à 75 km/h.**

Aucune moyenne ne devra figurer au règlement particulier du rallye.

Dans tous les cas et à tout moment, le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité.

- La feuille d'engagement comportera les cases "haute", "intermédiaire", "basse", où le
- Concurrent inscrira la catégorie de moyenne imposée pour tout le rallye.
- Le chronométrage des zones de régularité est obligatoire.
- Des chronométrages secrets intermédiaires sont OBLIGATOIRES pour les zones de régularité.

- Toutes les pénalités en temps sont exprimées en heures, minutes et secondes.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne, le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160€.
- 2ème infraction : le collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9p CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement général et un classement par moyenne.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des exæquo subsistaient, il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur.

ARTICLE 10p PRIX :

Conforme au règlement standard FFSA.

Une coupe sera remise au 3 premiers et des lots seront offert à tous les concurrents classés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 31 Mai 2026 à la salle des fêtes de Perrusson 30 mn après l'entrée de la dernière voiture moderne en parc fermé.

REMARQUES :

En aucun cas les plateaux ne seront admis sur les parcs d'assistance, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.